

AU SOMMAIRE

CLIMAT DES AFFAIRES	2
SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE	4
EFFECTIF SALARIÉ DU SECTEUR PRIVÉ	5
CHÔMAGE ET DEMANDEURS D'EMPLOI	7

TABLEAU DE BORD TRIMESTRIEL

n° 23

1^{ER} TRIMESTRE 2022

+ 0,0 % de l'effectif salarié privé dans la Loire (+ 0,3 % en région) au 1^{er} trim. 2022 par rapport au 4^e trim. 2021.

2 488 € brut par mois, c'est le salaire moyen par personne dans la Loire au 1^{er} trim. 2022.

+ 1,0 % du salaire moyen par personne dans la Loire (+ 1,7 % en région) au 1^{er} trim. 2022 par rapport au 4^e trim. 2021.

7,0 % de taux de chômage dans la Loire (6,3 % en région) au 1^{er} trim. 2022, stable par rapport au trimestre précédent.

79 % c'est la part d'entreprises ligériennes dont le score traduit une situation financière saine ou équilibrée fin 2021.

30 929 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie A enregistrés à Pôle emploi dans la Loire, en baisse de 7,1 % (- 7,2 % en région) au 1^{er} trim. 2022 par rapport au 4^e trim. 2021.



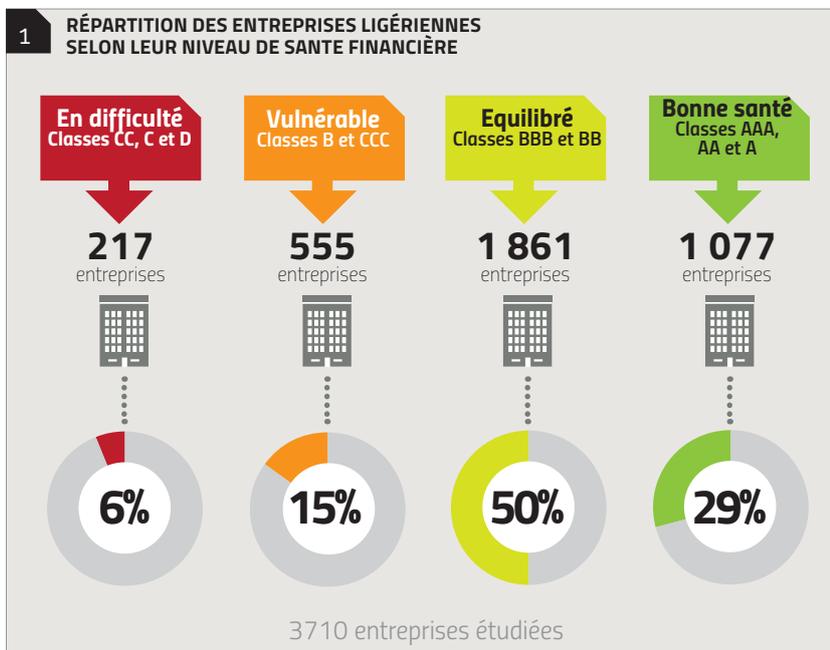
© fotomelia

LES TENDANCES DANS LA LOIRE :

- ⊕ Une nette amélioration de la santé financière des entreprises.
- ⊕ La croissance du salaire moyen par personne se poursuit.
- ⊕ Une stabilisation des effectifs salariés privés. Alors que les effectifs progressent dans le commerce et les services, ils diminuent dans l'industrie et l'intérim.
- ⊕ Un taux de chômage qui se maintient.

CLIMAT DES AFFAIRES

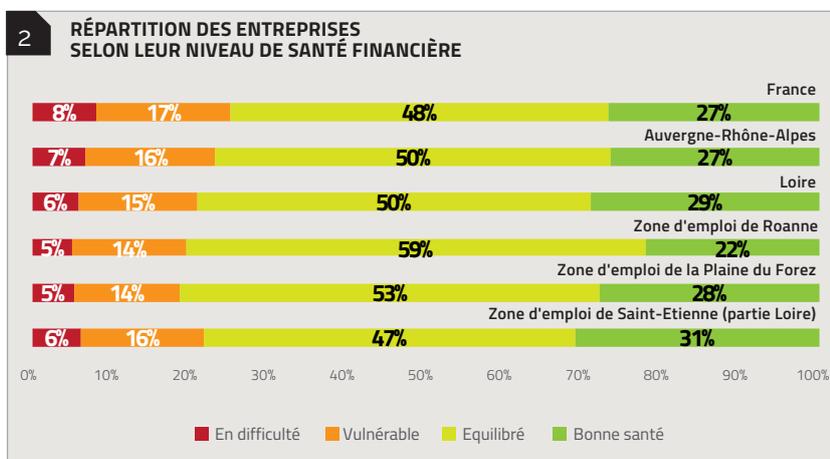
Au 31 décembre 2021, la Loire répertoriait près de 20 530 établissements salariés privés. L'analyse du climat des affaires porte sur toutes les entreprises actives en juillet 2022 qui ont publié leurs comptes pour l'année 2021. Au total, 3 710 entreprises sont concernées. Ces données sont donc à prendre avec précaution.



DANS LA LOIRE, 79 % DES ENTREPRISES SONT NOTÉES FAVORABLEMENT, 6 % TRÈS DÉFAVORABLEMENT

Sur les 3 710 entreprises ligériennes analysées :

- 29 % sont en bonne santé,
- 50 % présentent une situation équilibrée,
- 15 % sont vulnérables,
- 6 % sont en difficulté.



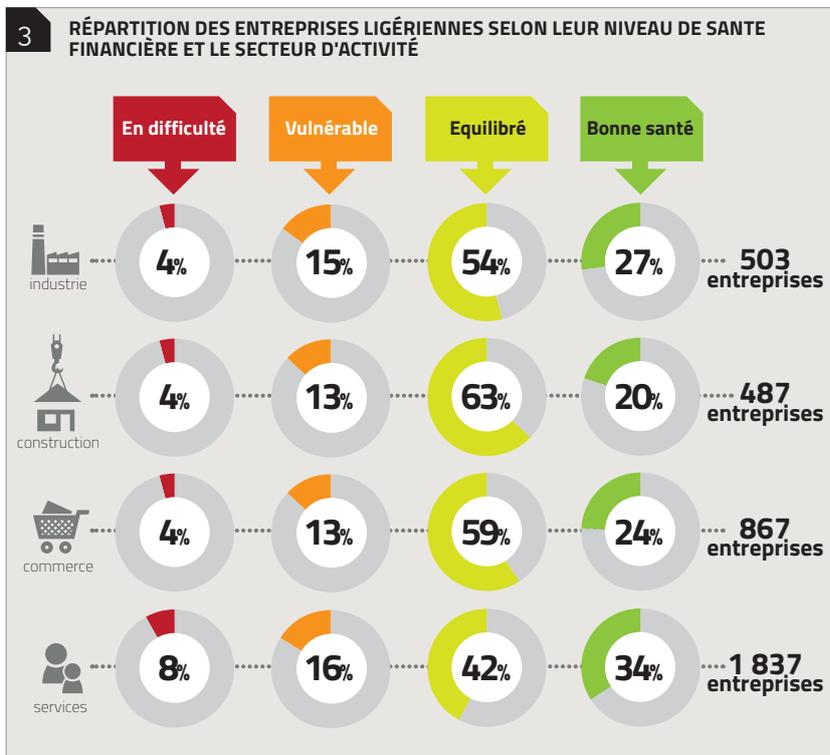
LES ENTREPRISES LIGÉRIENNES SONT EN BONNE SANTÉ COMPARATIVEMENT AU NIVEAU NATIONAL

La part d'entreprises notées favorablement dans le département de la Loire est plus importante qu'au niveau national (+ 4 points) et régional (+ 2 points).

Cette part atteint 81 % dans les zones d'emploi de la Plaine du Forez et de Roanne, elle est inférieure dans celle de Saint-Etienne (78 %). Cependant, si la zone d'emploi de la Plaine du Forez se démarque par sa part d'entreprises en bonne santé, celle de Roanne ressort davantage pour ses entreprises en situation d'équilibre.

UNE SANTÉ FINANCIÈRE CONTRASTÉE SELON LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

- Un secteur assez proche de la moyenne ligérienne : l'industrie, qui répertorie 81 % d'entreprises notées favorablement (moyenne de 78 %) ;
 - Deux secteurs marqués par de nombreuses entreprises en situation équilibrée : la construction (63 % contre 50 %) et le commerce (59 %) ;
 - Les services, quant à eux, se caractérisent à la fois par des entreprises en bonne santé (34 % contre 29 %) et par des entreprises en difficulté (8 % contre 6 %). Cette différence s'explique très clairement par la différence d'impact de la crise sanitaire sur les services aux particuliers (hôtellerie-restauration, culture, sport..) et les services aux entreprises (activités bancaires, informatique, conseil aux entreprises..).



UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES EN 2021

En comparant la situation des entreprises du panel par rapport à leur score de 2020, on observe que :

- 68 % des entreprises maintiennent leur score ;
- 19 % des entreprises ont enregistré une amélioration de leur score ;
- 13 % des entreprises ont vu leur score se dégrader.

➡ Le solde des scores est de + 6 points.

Aide à la lecture : 5,8 % des entreprises qui présentent une situation équilibrée en 2021 étaient en situation vulnérable en 2020. Elles ont vu leur situation s'améliorer.



SALAIRE MOYEN PAR PERSONNE

LA CROISSANCE DU SALAIRE MOYEN SE POURSUIT

1	Niveau 2022 T1 (e1 €)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution annuelle (en %)
France	2 841	+1,7%	+7,4%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 738	+1,7%	+7,1%
Pôle métropolitain	2 912	+2,3%	+6,8%
Loire	2 488	+1,0%	+5,6%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	2 537	+1,2%	+5,2%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 319	+0,3%	+5,3%
Zone d'emploi de Roanne	2 398	+1,0%	+5,7%

La Loire atteint ainsi un salaire moyen par tête de 2 488 € brut par mois au 1^{er} trimestre 2022, chiffre inférieur au salaire moyen observé dans le Pôle métropolitain, en région et en France. Le salaire moyen est plus élevé au sein de la zone d'emploi de Saint-Etienne que dans celles de Roanne et de la Plaine du Forez, un écart qui s'explique par les différences d'activités et de métiers qui y sont pratiquées (les emplois métropolitains sont plus nombreux à Saint-Etienne : prestations intellectuelles, conception-recherche, culture-loisirs ...).

Le salaire moyen par tête croît de 1,0 % au 1^{er} trimestre 2022. Contrairement aux augmentations des deux trimestres précédents (+ 2,5 % + 1,3 %) qui s'expliquaient par la baisse du recours à l'activité partielle (les indemnités sont exclues de la masse salariale), l'AcoSS explique celle du 1^{er} trimestre 2022 par les **premiers ajustements des salaires à la hausse des prix à la consommation** (+ 4,6 % ce trimestre en France), portés notamment par les hausses du SMIC (+ 2,2 % au 1^{er} octobre 2021, + 0,9 % au 1^{er} janvier 2022) et des effets de diffusion sur les salaires plus élevés.

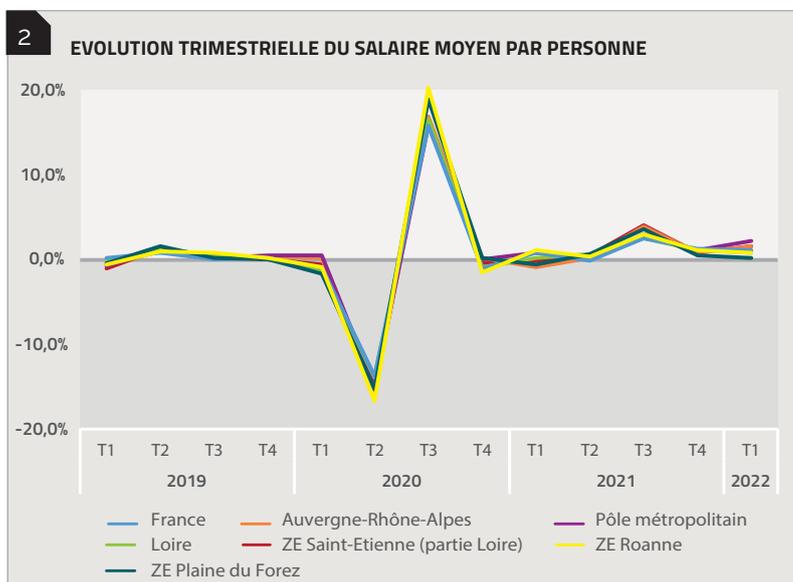
Cette croissance est légèrement plus faible dans la Loire comparativement aux niveaux régional et national (+ 2,7 %).

UNE TENDANCE QUI SE CONFIRME DANS TOUS LES TERRITOIRES

Par rapport à la fin 2019, le SMPT progresse de 4,2 % dans la Loire, soit une hausse annuelle moyenne de 0,5 %, légèrement supérieure aux évolutions observées avant la crise sanitaire. Cette tendance est perceptible dans les autres territoires. Les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages augmentent, en comparaison, de 5,1 % par rapport à fin 2019.

1. tableau : Source : AcoSS-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures /

2. graphique : Source : AcoSS-Urssaf-Dares (effectifs intérimaires), données CVS, traitement epures



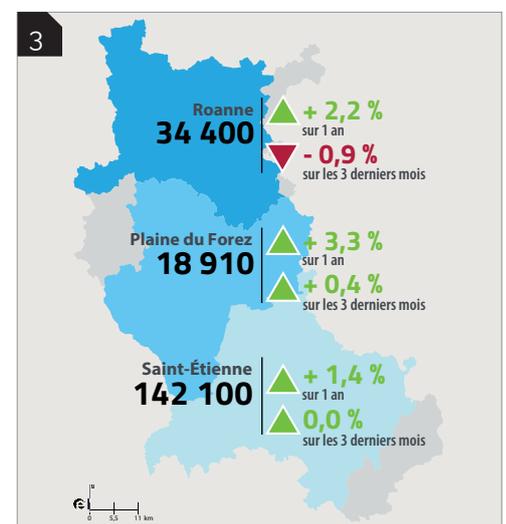
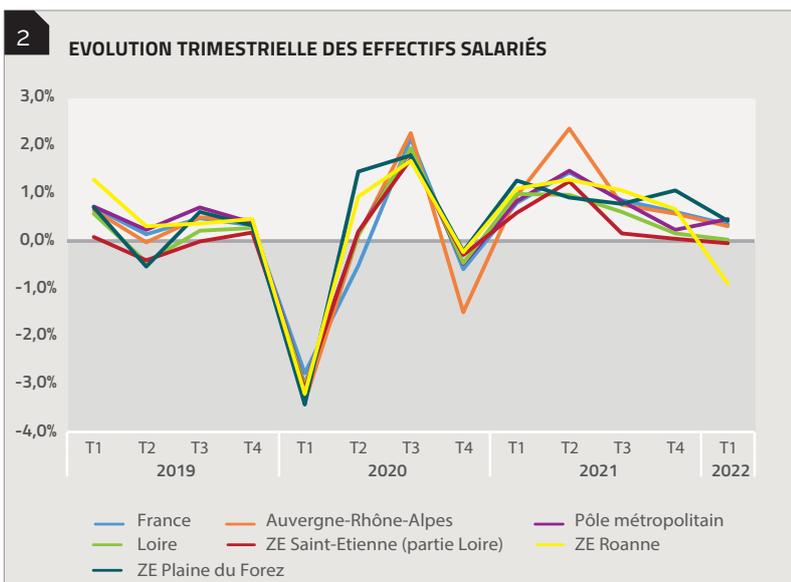
EFFECTIF SALARIÉ, DU SECTEUR PRIVÉ

1	Effectifs 2022 T1 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	19 060 170	+0,4%	68 140	+3,3%
Auvergne-Rhône-Alpes	2 357 100	+0,3%	7 430	+4,1%
Pôle métropolitain	1 055 510	+0,5%	4 960	+3,1%
Loire	193 710	+0,0%	60	+1,8%
Zone d'emploi de Saint-Étienne	142 100	+0,0%	-70	+1,4%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	18 910	+0,4%	80	+3,3%
Zone d'emploi de Roanne	34 400	-0,9%	-310	+2,2%

LES EFFECTIFS SALARIÉS SE STABILISENT

En léger ralentissement par rapport au trimestre précédent, les effectifs salariés privés ligériens parviennent à se stabiliser au 1^{er} trimestre 2022 (+ 0,0 %, soit un gain de 60 postes) dans un contexte économique dégradé, marqué par la poursuite de l'épidémie de la Covid-19 et le déclenchement de la guerre en Ukraine. Leur progression, bien qu'enrayée, est plus marquée aux niveaux régional (+ 0,3 %) et national (+ 0,4 %). Les effectifs ligériens augmentent de 1,8 % sur un an (+ 3,3 % en France) et de 1,3 % (+ 2 520 postes) par rapport au dernier trimestre 2019, juste avant la crise (+ 2,3 % en France).

Au sein du département de la Loire, on observe une croissance des effectifs salariés plus marquée au sein de la zone d'emploi de la Plaine du Forez (+ 0,4 % au 1^{er} trimestre 2022 par rapport au trimestre précédent) comparativement à celle de Saint-Etienne (+ 0,0 %), celle de Roanne enregistre une baisse (- 0,9 %). Sur un an, ce sont les zones d'emploi de la Plaine du Forez et de Roanne qui présentent les progressions les plus importantes (+ 3,3 % et + 2,2 % contre + 1,4 % dans celle de Saint-Etienne). Si les trois territoires avaient été fortement impactés début 2020, la Plaine du Forez et le Roannais avaient fait preuve de résilience fin 2020 dans un contexte de ralentissement économique national.



UNE PROGRESSION DES EFFECTIFS SALARIÉS PRIVÉS DANS LE COMMERCE ET LES SERVICES

L'INDUSTRIE : LÉGÈRE BAISSÉ DES EFFECTIFS

Après une progression soudaine des effectifs salariés ligériens du secteur industriel au 4^e trimestre 2021 (+ 0,5 %), les effectifs baissent légèrement au 1^{er} trimestre 2022 (- 0,1 %, soit une perte de 50 postes). Ils n'ont pas encore tout à fait retrouvé leur niveau d'avant-crise (- 450 postes). Les effectifs industriels suivent la même évolution aux niveaux régional et national. La guerre en Ukraine, déclenchée le 24 février 2022, pèse lourdement sur les prix à la production en lien avec les hausses des prix de l'énergie et des matières premières. Alors que les équipements électriques et informatiques ainsi que l'industrie agroalimentaire s'en sortent bien, la métallurgie et la fabrication de matériel de transport sont en difficulté.



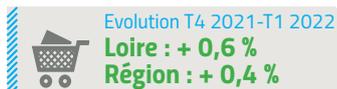
LA CONSTRUCTION : LA FIN DE LA CROISSANCE DES EFFECTIFS

Après une progression sur sept trimestres consécutifs, les effectifs ligériens dédiés à la construction perdent des emplois au 1^{er} trimestre 2022 (- 0,2 %, 40 postes en moins). C'est aussi le cas en région alors qu'ils progressent sensiblement au niveau national (+ 0,1 %). Cette tendance peut s'expliquer pour partie par les difficultés d'approvisionnement et la forte hausse des coûts de production que rencontrent le secteur, en lien avec l'actualité internationale (confinements en Chine et guerre en Ukraine). Toutefois, les effectifs ligériens dédiés à la construction sont largement au-delà de leur niveau d'avant-crise (gain de 870 postes).



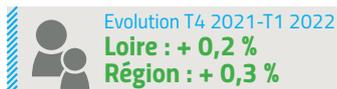
LE COMMERCE : POURSUITE DE LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Le secteur du commerce a été particulièrement impacté par les deux confinements de l'année 2020, un peu moins par celui de 2021 qui a été vécu différemment selon la nature du commerce (l'alimentation et l'équipement de la maison se sont maintenus selon l'Insee contrairement à l'habillement). Dans la Loire, les effectifs commerciaux poursuivent leur progression depuis début 2021. Ils gagnent encore 180 postes au 1^{er} trimestre 2022, soit une hausse soutenue et plus importante qu'aux niveaux régional (+ 0,6 % contre + 0,4 %) et national (+ 0,3 %). Le niveau d'avant-crise est largement dépassé (+ 830 postes).



LES SERVICES : RETOUR À LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Les services ont connu une évolution très contrastée des effectifs depuis deux ans, les mesures sanitaires les ayant directement impactés pour certains d'entre eux (hébergement-restauration, activités récréatives...). Sur la dernière année, ils ont progressé entre le 1^{er} trimestre et le 3^e trimestre 2021 avant de diminuer au 4^e trimestre 2021 et d'augmenter à nouveau au 1^{er} trimestre 2022 (gain de 220 postes). Le niveau d'avant-crise est dépassé. Cette croissance est proche du niveau régional (+ 0,2 % contre + 0,3 %), moins soutenue qu'en France (+ 0,7 %). Cette reprise concerne principalement les activités juridiques et de conseil ainsi que les services administratifs.



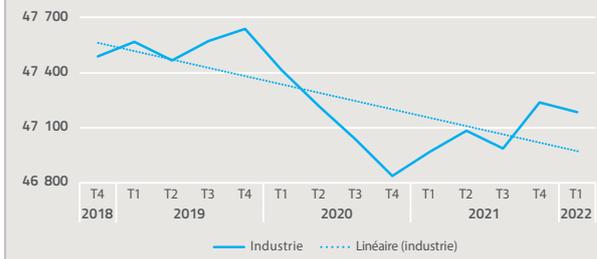
L'INTÉRIM : BAISSÉ SOUDAINÉ DES EFFECTIFS

Après s'être effondrés au 1^{er} trimestre 2020 (- 42,1 %), les effectifs intérimaires sont repartis très fortement à la hausse au 2^e trimestre. La croissance s'est poursuivie dans une moindre ampleur jusqu'au 1^{er} trimestre 2022 où les effectifs ont baissé de 2,5 %, enregistrant une perte de 250 postes. La nécessité de remplacer les nombreux salariés en arrêt maladie du fait de la reprise épidémique a pu stimuler cette forme d'emploi, dont le recours semble à nouveau avoir ralenti suite la reprise de l'activité économique. La baisse des effectifs est également perceptible aux niveaux régional et national (- 1,7 %).

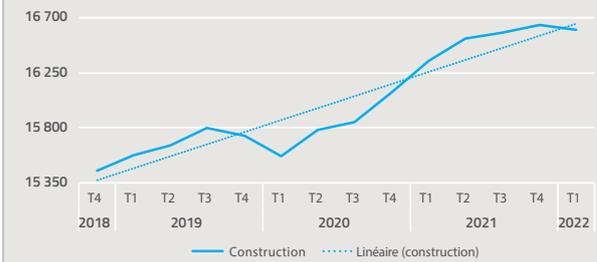


1, 2, 3, 4 et 5. graphiques : Source : Urssaf-Accoss (données CVS), traitement epures

1 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INDUSTRIE



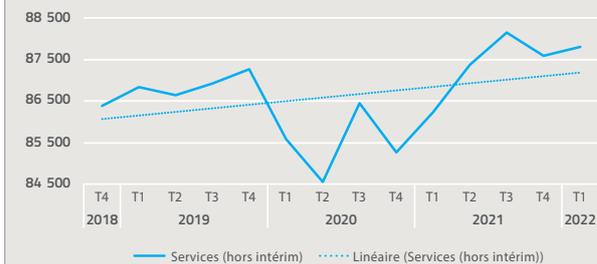
2 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LA CONSTRUCTION



3 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LE COMMERCE



4 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS LES SERVICES



5 EVOLUTION DES EFFECTIFS SALARIÉS LIGÉRIENS DANS L'INTÉRIM



CHÔMAGE

ET DEMANDEURS D'EMPLOI

UNE BAISSÉ DES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA LOIRE

La diminution du nombre de DEFM de catégorie A amorcée au 2^e trimestre 2021 se poursuit depuis et ce, dans tous les territoires. Cette tendance a été boostée par la fin du confinement qui a entraîné un élan d'embauches et un retour à l'emploi de secteurs qui avaient été lourdement impactés (dont certains marqués par un poids de travailleurs saisonniers important).

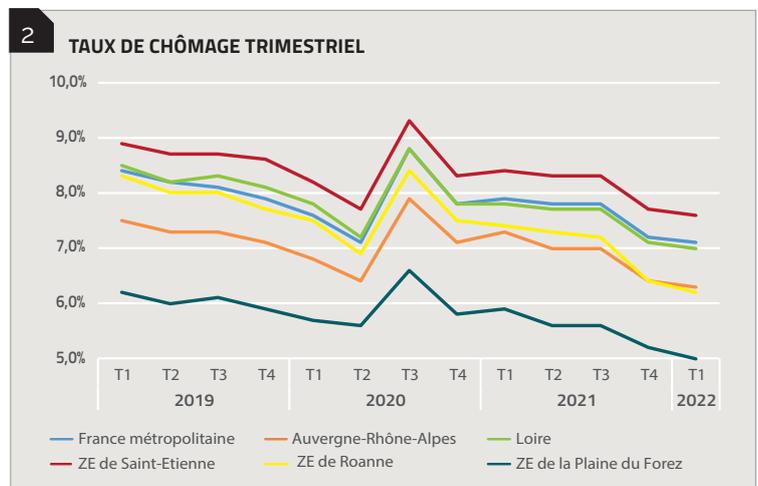
La baisse ligérienne du nombre de DEFM est proche du niveau régional (- 7,1 %), elle est moins importante qu'au sein du Pôle métropolitain (- 6,8 %) et qu'en France (- 5,7 %). La baisse de la métropole de Lyon a notamment été beaucoup plus marquée.

Au 1^{er} trimestre 2022, la Loire compte près de 30 930 DEFM de catégorie A. Dans la Loire, la diminution du nombre de DEFM est particulièrement forte dans la zone d'emploi de la Plaine du Forez.

UN TAUX DE CHÔMAGE QUI SE MAINTIENT

Au 1^{er} trimestre 2022, le taux de chômage se stabilise dans la Loire pour atteindre 7,0 % de la population active alors qu'il avait baissé de 0,6 point le trimestre précédent après être resté stable quatre trimestres consécutifs. Il est inférieur de 1,0 point à son niveau d'avant-crise (fin 2019) et à son plus bas niveau depuis 2008.

1	DEFM 2022 T1 (en nombre)	Evolution trimestrielle (en %)	Evolution trimestrielle (en nombre)	Evolution annuelle (en %)
France	2 953 834	-5,7%	-179 781	-16,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	322 480	-7,2%	-25 156	-19,2%
Pôle métropolitain	129 922	-6,8%	-9 471	-17,9%
Loire	30 929	-7,1%	-2 355	-16,6%
Zone d'emploi de Roanne	4 808	-5,6%	-286	-18,8%
Zone d'emploi de la Plaine du Forez	2 516	-10,2%	-287	-20,2%
Zone d'emploi de Saint-Etienne	23 520	-6,8%	-1 715	-15,9%



Evolution T4 2021 - T1 2022
Loire : - 0,1 point
Région : - 0,1 point

1. tableau : Source : STMAT (données brutes), traitement epures / 2. graphique : Source : INSEE (données CVS), traitement epures

GLOSSAIRE :

ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

CVS : Corrigé des Variations Saisonnières

DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

SMPT : Salaire Moyen Par Tête

T : Trimestre

URSSAF : Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales

ZE : Zone d'Emploi

n° 23
1^{ER} TRIMESTRE 2022TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL

LES PARTENAIRES :

Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale ; Chambre de Commerce et d'Industrie LYON METROPOLE Saint-Etienne ; Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ; Communauté d'Agglomération Loire Forez ; Emplois Loire Observatoire ; Département de la Loire ; Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités – Antenne de la Loire ; Forez-Est ; Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques ; Pôle Emploi de la Loire ; Pôle métropolitain ; Saint-Etienne Métropole ; Schéma de COhérence Territoriale du Sud Loire ; Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et d'allocations Familiales – Antenne Loire ; Université de Saint-Etienne.

MÉTHODOLOGIE ET SOURCES.

Le champ du secteur privé **Across-Urssaf** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande, l'emploi par les ménages de salariés à domicile et les salariés relevant du régime agricole. L'emploi salarié privé et la masse salariale sont renseignés dans les bordereaux de cotisations, substitués depuis mars 2015, par les déclarations sociales nominatives (DSN).

- **Effectif salarié** : nombre de salariés de l'établissement ayant un contrat en cours le dernier jour de la période. Tous les salariés, à temps complet ou à temps partiel, comptent pour un, indépendamment de la durée du travail. Cet effectif est mesuré chaque trimestre.

- **Salaires Moyens Par tête du trimestre** : rapport entre la masse salariale du trimestre et l'effectif moyen observé sur le trimestre.

- **Masse salariale** : montant total des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales. Elle correspond au salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature.

Les données sont provisoires pour le trimestre étudié et sont désaisonnalisées pour corriger notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières de l'emploi. Pour ces raisons, les données peuvent être légèrement révisées sur les périodes antérieures, essentiellement sur le trimestre précédent. De plus, la mise en œuvre progressive de la DSN, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, conduit aussi à des révisions durant la phase de montée en charge.

Les données relatives à l'emploi et à la masse salariale n'étant pas disponibles à un niveau plus fin que la zone d'emploi dès lors qu'elles sont trimestrielles, les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain correspondent au cumul des zones d'emploi de Saint-Etienne (partie ligérienne), Bourgoin-Jallieu, Vienne-Annonay, Villefranche-sur-Saône et Lyon.

Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois : personnes inscrites à **Pôle emploi** et ayant une demande au cours du dernier jour du mois et tenues de faire les actes positifs de recherche d'emploi. Catégorie A : DEFM n'ayant exercé aucune activité au cours du mois. Les traitements à l'échelle du Pôle métropolitain sont réalisés selon la même méthode que pour les données précédentes.

Taux de chômage localisé : rapport entre le nombre de chômeurs (Pôle emploi) à la population active estimée (à partir du dispositif d'estimations d'emploi localisées de l'INSEE). Le taux de chômage localisé est calculé par **l'INSEE**. Le taux de chômage n'est disponible qu'à l'échelle globale de la zone d'emploi. A titre indicatif, concernant la zone d'emploi de Saint-Etienne, il ne prend pas seulement en compte les communes ligériennes.

Score MORE : indicateur de la santé financière d'une entreprise développé par **Mode Finance** et accessible sur la base Diane+. Le score évalue la solvabilité des entreprises et classe les entreprises en fonction de leur capacité à respecter leurs engagements financiers. L'évaluation MORE est calculée à l'aide d'un modèle qui intègre les données financières de l'entreprise (rentabilité, liquidité, solvabilité, taux de couverture des intérêts, performance). Toutes les entreprises ayant publié leurs comptes pour l'année 2020 sont concernées.

Epures, l'Agence d'urbanisme de la région stéphanoise anime, pour le compte de ses partenaires, un observatoire de l'économie, résitué dans les dynamiques régionales et nationales.



46 rue de la télématique
CS 40801
42952 Saint-Etienne cedex 1
tél : 04 77 92 84 00
fax : 04 77 92 84 09
mail : epures@epures.com
web : www.epures.com